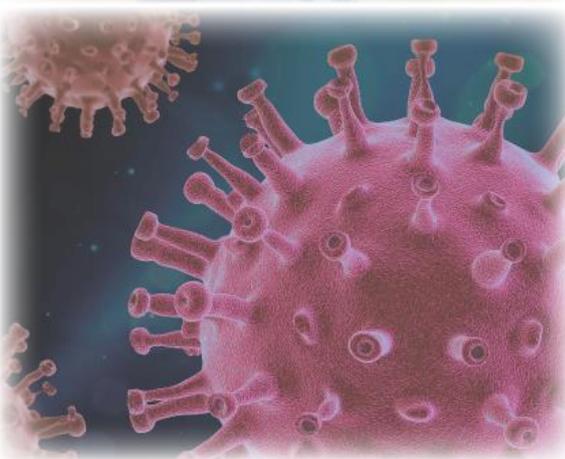


Désodorisant désinfectant • Assainissant d'atmosphère

- **Grand débit et effet "ressac"**
- **Diffusion longue portée**
- **Pulvérisation sèche**
- **Gaz propulseur ininflammable**
- **Réduit les risques de contamination**
- **Actif sur bactéries, champignons, levures, moisissures et virus enveloppés**
- **Parfum agréable : menthe chlorophylle**



Système de management qualité
& environnemental certifié
Version 22/09/2021



Accès FDS

PHEM SAS

21, allée Louis Bréguet • 93421 VILLEPINTE CEDEX • FRANCE

Tél. : + 33 (0)1 49 63 44 55 • Fax : + 33 (0)1 49 63 06 56

Email : contact@phem.fr • www.phem.fr



AEROSANE • A203

Désodorisant désinfectant • Assainissant d'atmosphère

- Désodorise avec efficacité en agissant à la source des mauvaises odeurs et laisse une agréable odeur de menthe chlorophylle.
- Assainit l'atmosphère.
- Efficace sur un large spectre de micro-organismes : bactéries, champignons, levures, moisissures et virus enveloppés.
- Permet de réduire les risques de contamination.
- Assure une pulvérisation sèche, sans retombée humide, avec un grand débit permettant une répartition rapide et homogène dans les locaux traités.

Composition :

Matières actives biocides : Chlorure de didécyltriméthylammonium (N°CAS 7173-51-5) 0.15% m/m, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N°CAS 2372-82-9) 0.07% m/m et Ethanol (N°CAS 64-17-5) 19.17% m/m.

(AE) Générateur d'aérosol prêt à l'emploi.

Produit biocide destiné à la désinfection des surfaces, non destiné à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (Groupe 1 - TP2 - Règlement N°528/2012).

Caractéristiques techniques :

Aspect : Liquide incolore

Parfum : menthe chlorophylle

Point éclair < 14 °C

Domaines d'utilisation :

S'utilise pour assainir et désodoriser les locaux : équipements collectifs (salles de sport, vestiaires, sanitaires, salles de réunion...), grandes surfaces (salles de spectacle, gymnases, parkings...), transport (autocars, tramways...), locaux poubelles...

S'utilise également dans les systèmes de ventilation et de climatisation (circuits aérauliques).

Propriétés microbiologiques :

Normes passées en conditions de propreté (solution liquide)

Bactéricide EN 1276 - Temps de contact 5 minutes à 20°C.

Bactéricide EN 13697 - Temps de contact 15 minutes à 20°C.

Levuricide EN 13697 - Temps de contact 15 minutes à 20°C.

Fongicide EN 1650 - Temps de contact 15 minutes à 20°C.

Virucide EN 14476 - Vaccinia virus Ankara, virus enveloppés - Temps de contact 5 minutes à 20°C.

Mode d'emploi :

Evacuer les personnes, les animaux et les denrées alimentaires du local à traiter, fermer portes et fenêtres puis pulvériser pendant quelques secondes en effectuant un mouvement circulaire. Laisser agir 15 minutes minimum puis ventiler le local pendant 30 minutes.

Pour stopper l'action biocide : rincer les surfaces à l'eau.

Conditionnement :

AE203 : Carton de 12 aérosols de 1000/750mL.

Précautions d'emploi et de stockage :

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. En cas d'incident, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Conserver le produit à l'écart de toute source de chaleur, d'ignition ou de flammes/étincelles, à l'abri de la lumière, dans un local frais et ventilé et hors de la portée des enfants. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et si nécessaire, consulter un spécialiste. En cas de contact avec les vêtements ou la peau, retirer tous vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts.

Produit réservé à un usage professionnel

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande ou sur Internet (www.quickfds.com, www.phem.fr ou en scannant le QR Code). Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.